

Les « Mangeux d'ail » ont construit leurs longues maisons et semé dans le limon de la Loire.....

ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

Association loi 1901 à caractère socioprofessionnel, culturel et patrimonial

Représentant de la SPPEF –Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France-, de la FNASSEM –Fédération des associations du Patrimoine-

st-fiacre@caramail.com www.loire-baratte.com

La Baratte, le 11 octobre 2007

DOCUMENT DE TRAVAIL

LA BARATTE AU CŒUR DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT Réunion-débat de Nevers du 15 octobre 2007



QUESTION AUX FUTURS CANDIDATS AUX MUNICIPALES 2008

« Le problème est global, les réponses sont locales : L'avenir de notre environnement est GLOCAL »

Brigitte Compain-Murez, Présidente de l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte

1. CONTEXTE

Des débats « Grenelle » décentralisés

Six groupes de travail du « Grenelle de l'environnement » ont émis, en septembre 2007, des rapports relatifs à six thèmes tous plus importants les uns que les autres. Une consultation publique a lieu sur le site http://www.legrenelle-environnement.fr tandis que des réunions sont organisées en région. La Ville de Nevers et la section locale du WWF ont choisi d'organiser une réunion-débat le 15 octobre à Nevers à laquelle les associations et la population sont conviées.

Protection du territoire de la Baratte au cœur du Grenelle

L'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte prend généralement part au débat public dans le but d'aller vers une protection sérieuse du territoire de la Baratte, de ses faune et flore, de son patrimoine paysager et bâti, de son identité culturelle et historique. L'Association valorise par ailleurs les potentialités économiques, sociales et touristiques de la Baratte (jardins maraîchers, zone humide d'une une trentaine d'hectares situés sur les bords de la Loire). L'Association a demandé le classement de la Baratte -DIREN Bourgogne- au regard de sa faune (présence d'agrion de mercure et d'une flore spécifique intéressantes).

Contribution de l'association au Grenelle

A partir de deux thèmes du Grenelle, l'Association a versé sa participation en ligne et porte à la connaissance de différents acteurs sa contribution disponible sur le site www.loire-baratte.com.

Question aux futurs (es) candidats (tes) aux Municipales 2008

En outre, elle leur pose la question : Si vous êtes élu(e) quelles seront vos actions concernant le quartier traditionnel de la Baratte et ses jardins maraîchers pour votre mandat municipal et audelà ?

2. ENJEUX

Devant la dégradation de l'environnement qui s'accélère, faire de la Baratte un observatoire périurbain de la Nature et un centre de cultures légumières distribuées en circuit court, respectant le paysage et ses composantes, favorisant la préservation et le développement de ses flore et faune sauvages.

3. CHOIX DES THEMES DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les thèmes développés par les groupes de travail du Grenelle de l'Environnement sont tous importants et se recoupent souvent. L'association Saint-Fiacre Loire-Baratte choisit deux thèmes en lien avec l'avenir de la zone humide de la Baratte (Nevers – Saint-Eloi – Nièvre)

- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles (rapport du groupe de travail n° 2)
- Vers des modes de production durable (rapport du Groupe de travail n° 4)

3. 1. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

A partir d'éléments clef du rapport « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles », l'association Saint-Fiacre Loire-Baratte, développe ci-après ses positions et propositions pour le secteur de la Baratte.

A - STOPPER PARTOUT LA PERTE DE BIODIVERSITE

Items	Positions et Propositions de
	l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte
Construire la trame verte nationale	La notion de corridor écologique a déjà été évoquée par l'Association dans une note Nevers à 2020. Des trames et voies vertes sont présentes dans le secteur de la zone humide (bandes herbeuses des fossés, fontaines, mares et Petit Canal, Loire dans le périmètres). Respect des bandes herbeuses, interdiction d'utilisation d'intrants, la restauration des haies abondent dans le sens de la trame verte. Les nouvelles clôtures -même privées- doivent favoriser autant que faire se peut les allées et venues de la faune. Les jardins privés doivent comporter des espaces naturels afin de favoriser la reproduction des insectes comme les papillons.
	D'une manière général, les quartiers qui s'étoffent ou qui se créent doivent comporter des voies vertes dès la construction des projets.
Gestion intégrée du territoire qui	Préserver la biodiversité ordinaire est une nécessité. En ce qui
Gestion intégrée du territoire qui préserve la biodiversité ordinaire	concerne la Baratte, il convient de mettre en œuvre les outils de protection nécessaires et efficaces demandés à la DIREN Bourgogne afin de préserver et développer les espèces nombreuses d'odonates présentes sur le site (neuf espèces) dont l'agrion de mercure, espèce protégée par directive européenne ainsi qu'une flore spécifique, telle que l'ortie brûlante et le lamier amplexicaule, rare ailleurs dans le département voire inexistante et très abondante à la Baratte. Cf. R. Goux et JC. Laleure experts. Utiliser les méthodes d'entretien appropriées sur le secteur (méthodes manuelles) et proscrire définitivement le broyage systématique et destructeurs des fossés et des chemins. L'association a pris la peine de faire inventorier la faune et la flore de la Baratte en 2007. Les acteurs prépondérants sur le secteur doivent en respect de la réglementation mettre tout en œuvre pour développer cette biodiversité. La DIREN Bourgogne et le Préfet, représentant local direct de l'Etat avec les collectivités concernées (Ville de Nevers et commune de Saint-Eloi doivent se tenir à nos côtés et abonder dans ce sens : arrêté de biotope) Les équipes de l'environnement urbain de la ville de Nevers, rencontrées sur le terrain, montrent actuellement la volonté de s'engager dans la voie d'un entretien écologique des fossés, des chemins et de la zone humide en général. La commune de Saint-Eloi, elle-aussi est sensibilisée au problème. Reste à sensibiliser les riverains et jardiniers à ne pas utiliser
	d'intrants chimiques. L'association qui fera de la sensibilisation terrain demande aux collectivités, elles-aussi, de prendre leur responsabilité. Communication par journaux, bulletins municipaux et mise en œuvre d'un arrêté de biotope.

Eau : objectif ambitieux en matière d'atteinte du bon état écologique

La présence d'agrions de mercure sur le secteur des jardins de la Baratte et de nombreuses autres espèces animales et végétales prouvent que le milieu n'est pas encore stérile.

Afin que la chose soit prise au sérieux, une campagne de sensibilisation auprès des usagers –jardiniers, riverains-(assortie d'une protection du milieu décidée par la DIREN et le Préfet) pourra être menée conjointement par les collectivités concernées et l'Association afin que l'habitat et l'espèce d'agrion et les autres espèces plus banales mais non moins intéressantes puissent se développer (odonates, batraciens, faune et flore).

Afin que l'objectif ambitieux sur l'eau puisse être atteint, l'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte préconise l'entretien écologique et à terme, l'agriculture biologique sur tout le secteur.

Cette méthode, respectueuse de l'environnement peut être conduite sur les hectares de terre dont la ville est propriétaire.

Nous traitons ces aspects dans le deuxième thème : Vers des modes de production durable.

Réduire de façon drastique les pollutions diffuses : produits phytosanitaires, nitrates, PCB, métaux lourds. Sur ce dernier point, la plantation de saules est intéressante pour éliminer les traces de pollutions anciennes.

Le rapport préconise « L'acquisition de 20 000 ha de zone humides » : la Baratte est une zone humide, c'est pourquoi elle doitêtre l'objet de toutes les attentions. Nous ne doutons pas que les collectivités (Nevers et Saint-Eloi) s'engagent à fond dans la bonne direction.

Lancer avec les agriculteurs une révolution agricole doublement verte

Ce paragraphe évoque « afin de préserver la diversité génétique dans nos terroirs, un catalogue des variétés locales et traditionnelles est proposé, permettant les échanges, la commercialisation à petite échelle, et l'enrichissement de la biodiversité domestique et cultivé. »

L'Association abonde dans ce sens ainsi que quelques acteurs locaux.

Cette démarche est à encourager au travers de projets professionnels ou de jardins conservatoires de variétés anciennes cultivées sur le secteur de la Baratte.

Les patrimoines naturels les plus remarquables et menacés font l'objet accru de protection.....

Plan de conservation, stratégie de développement des aires protégées sont évoqués....

Là encore il apparaît que la protection de nouveaux gisements doit être pris en compte le plus tôt possible.

Le mieux est d'accélérer les procédures qui piétinent. La lenteur met l'existant en péril.

B – ORGANISER L'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Regrouper les nombreux établissements publics concernés dans une seule organisation traitant de la biodiversité – pourquoi pas une agence ? L'Association fait l'expérience actuelle de la lenteur du temps de réponse auprès des diverses administrations sur la question du classement de la Baratte au regard de la zone humide de sa faune et de sa flore.

Les conseils diffusés par ces organisations ne suffisent pas. Ces administrations devraient pouvoir opposer leur autorité en toute indépendance et donner les moyens de faire respecter les réglementations. Nous espérons vivement des mesures dans ce sens.

Honnêtement, si regrouper les établissements publics fait gagner en efficacité (en terme de perte de biodiversité on joue actuellement contre la montre), l'idée d'une véritable optimisation entre les différents services afin de parvenir à des résultats concrets, à court terme, peut s'avérer salutaire. Il s'agit notamment de former les mentalités sur l'urgence de la situation et de simplifier notablement les méthodes.

Prise en compte de la biodiversité par les institutions :

Proposition d'introduire un critère biodiversité et carbone dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des Collectivités territoriales et, à pression fiscale constante. de basculer progressivement d'un régime de taxation du capital et du travail à une fiscalité sur la consommation d'espaces et de ressources naturelles, notamment l'artificialisation des sols dans le cadre de la TFB, afin d'inciter à la densification urbaine de qualité

La consommation d'espaces et de ressources naturelles est un phénomène dangereux.

L'artificialisation des sols favorisent les inondations, détruit des terres agricoles, contribue au mitage, au quadrillage du paysage par pléthore de voies routières, par la construction de programme intensif d'habitat pavillonnaire encore très énergivore et bien souvent au non respect des identités culturelles et des populations.

En terme de construction, la réglementation thermique n'est pas prescriptive et la HQE est utilisée à minima..... Le décalage entre ce que nous devrions faire maintenant et ce qui continue de se faire constitue un véritable gouffre qui va nous coûter très cher.

En terme de constructions neuves, si l'on tient à un habitat quasi individuel, nous devons aller tout de suite vers de grosses maisons qui abritent 4 familles avec jardin partagé, énergies renouvelables intégrées, efficacité énergétique des bâtiments, services associés (laveries collectives,), pistes cyclables intégrées au projet, site paysager, voie verte pour favoriser la préservation de la biodiversité, commerces de proximité pour ne plus utiliser l'automobile.

Si la fiscalité peut contraindre à aller vers une meilleure optimisation des gisements patrimoniaux, nous considérons que la réflexion sur le gaspillage sera d'autant plus vive et active au sein des collectivités.

Repeupler le cœur des villes, en aidant à la restauration de l'ancien, étudier minutieusement les courbes démographiques avant de construire sans arrêt, travailler en méthodes prospectives sont autant de méthodes à croiser et enfin travailler avec des partenaires soucieux de mettre en œuvre un vrai développement durable (chaîne de valeur entre maître d'œuvre/maître d'ouvrage). Faire une veille sur les actions des collectivités modèles est indispensable (voir région Alsace par exemple).

Nous sommes par ailleurs favorables à la taxe carbone et l'information sur l'empreinte écologique des produits : Notre position est depuis toujours celle du principe de produire et consommer sur place tout ce qui peut l'être. (Notre engagement vis-à-vis des produits de terroirs n'est plus à faire).

Mettre la biodiversité au cœur des politiques par une stratégie nationale pour la biodiversité..... assurer un suivi transparent et indépendant de la mise en œuvre de l'ensemble du programme biodiversité et ressources naturelles adopté à l'issue du Grenelle

Mesure nationale essentielle à décliner en local qui suppose de **nouvelles visions**, de **nouvelles compétences**, de **nouvelles mentalités**. On ne peut plus fonctionner comme après-guerre en sacrifiant sans arrêt les gisements patrimoniaux.

De nouveaux métiers sur l'environnement émergent et des formations au sein des collectivités seront indispensables afin de bien appréhender les enjeux majeurs.

C - CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LA BIODIVERSITE

Le système d'information sur la Nature et les Paysages devient un observatoire de la biodiversité doté de moyens adéquats, produisant des indicateurs, des cartes, des données, des bilans nationaux, partagés à toutes les échelles, et restitués de façon pédagogique aux élus, aux entreprises, aux gestionnaires, aux citoyens

Le système d'information sur la Nature et les Paysages devient un observatoire de la biodiversité doté de moyens adéquats,

En ce qui nous concerne, nous sommes exactement dans cette démarche. Omniprésents, sur le secteur de la Baratte, inventoriant, photographiant, restituant, observant les pratiques. En respect d'une proposition de cahier des charges de notre expert naturaliste, Monsieur Laleure, chargé des inventaires faunistiques, nous allons mettre en place un observatoire (en partenariat avec la ville de Nevers nous l'espérons) notamment sur la faune et la flore (agrions de mercure et autres espèces). Nous attendons des nouvelles à ce sujet et proposons notre aide pédagogique pour l'entretien écologique des fossés aux équipes chargées de l'entretien.

En partenariat avec notre association, nous souhaitons que la Ville de Nevers et la Commune de Saint-Eloi montrent l'exemple et communiquent auprès des citoyens à ce sujet.

Toutes les informations seront mises à disposition du public, soit lors de nos manifestations, soit par le biais de notre publication « Les Quatre saisons de la Baratte », soit sur notre site internet www.loire-baratte.com.

Nous travaillerons et travaillons déjà avec des organisations nationales et régionales : Savoir faire et faire-savoir.

Fondation de coopération scientifique est créée....

Prolongeant l'institut Français de la Biodiversité et du Bureau des Ressources Génétiques, fondation de coopération scientifique est créée, en doublant leurs moyens, afin de renforcer la collaboration entre les établissements publics de recherche. associant en les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et faisant de la pluridisciplinarité et de la transparence ses axes fondateurs.

Cette organisation doit être en lien directe avec le tissu environnement local qui représente l' avenir et l'espace de la biodiversité. La pluridisciplinarité et la transparence sont deux critères indispensables.

Les sciences de l'écologie et Leur enseignement doivent impérativement être développés

du primaire au supérieur, y compris dans l'enseignement agricole et maritime.....

Il convient de former des experts en ingénierie écologique, afin d'alimenter à la fois une expertise indépendante de qualité, et des opérateurs compétents.

Nous aurons effectivement besoin dans un proche avenir de nouvelles compétences dans le domaine de l'environnement.

Ce créneau est à saisir par les collectivités afin de développer de nouvelles filières de formation dans ce domaine. (tout comme la filière des énergies renouvelables qui souffre actuellement énormément du manque de compétences dans la mise en œuvre des systèmes et créé des contre-références.)

L'enseignement agricole est particulièrement bien placé (contact permanent avec la nature des exploitants) pour développer des programmes dans ce sens. Ceci dit, l'enseignement doit être fait dès le plus jeune âge et les enseignants que l'association approchent, à travers ses activités, en ont parfaitement conscience. Le réflexe doit devenir spontané, naturel et permanent.

3. 2 VERS DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

A partir d'un certain nombre de propositions contenues dans la synthèse du rapport du groupe de travail n° 4, (174 pages), l'Association propose un projet global pour la Baratte qui intègre modes de production durable et protection de l'environnement.

Items	Notre position sur les propositions du Grenelle
Aller vers 100 % d'agriculture durable à terme	Pour la Baratte, le choix de l'agriculture durable est une nécessité au regard des ambitions posées :
	 protéger et développer la faune (agrions de mercure entre autres); devenir un laboratoire grandeur nature où tout citoyen neversois pourra se rendre sans difficulté. Ce coin de campagne à proximité de la ville est nécessaire puisque l'on sait que prendre la voiture ne sera plus aussi facile d'ici quelques années; suivre un observatoire de l'évolution des espèces garantir la qualité de l'eau très présente sur le secteur

Mettre en place en 2008 une démarche de certification/notation environnementale

Bâtir d'ici fin 2008 des référentiels de certification ou grilles de notation, fondées sur des itinéraires techniques de référence territoire par territoire. Grilles concertées entre les acteur locaux dans le cadre des objectifs nationaux de protection de l'environnement et de la définiront des dispositions techniques concernant:

- les intrants.
- la biodiversité,
- les paysages,
- les sols.
- l'énergie et les déchets....

..... HVE à la clef haute valeur environnementale

Mesure immédiate : engager dès à présent la définition de référentiels territoires par territoires et par grandes productions avec l'ensemble des acteurs.

Cette démarche abonde dans le sens des ambitions que nous nourrissons, à court terme, pour la Baratte.

Elle pourrait s'appliquer sur des productions de cultures légumières issues d'un projet d'insertion professionnel en maraîchage initié par la Ville de Nevers. (contrat entre collectivité producteur)

démarche d'ici 2012

Mesure immédiate :

- donner un bonus à l'installation des jeunes qui choisissent le niveau maximal (HVE)
- réviser dès à présent les cahiers des charges dans les filières de la production et de la distribution, et confier à l'interprofession la charge d'établir des contrats types producteurs/distributeurs

Viser 50 % des exploitations dans la Nous allons dans le même sens. Cette mesure abonde dans l'item suivant

> L'Etat se rend bien compte que les consommateurs sont en attente d'un véritable choix de consommation, que la demande est forte et qu'elle doit être assortie d'une politique volontariste.

De tels nouveaux projets peuvent être gréés sur la Baratte.

Satisfaire les attentes environnementales de la société

Construire la cohérence des filières jusqu'au consommateur gagnerait en efficacité :

- niveau financier (juste prix au producteur afin de lui permettre de vivre de son travail plutôt que des aides)
- évolution des pratiques et des produits en fonction de la demande sociétale

Atteindre 10 % de produits à haute valeur environnemental, hors bio d'ici 2013 et intégrer dès 2008 des prescriptions environnementales dans les labels administrés

Atteindre 20 % de produits bio dans la restauration collective d'ici 2012

- mesure immédiate : élaboration d'un contrat type d'ici la fin 2007 par la profession, les collectivités et des comités d'entreprises volontaires

- Donner une information sur la fabrication du produit , introduire des caractéristiques environnementales, AOC labels est déjà une possibilité réelle pour les productions de la Baratte mais aller sur le bio serait encore mieux.
- Nous attendons la ville de Nevers sur cette démarche. En mettant les terres maraîchères de la Baratte, dont elle est propriétaire, à disposition de jardins maraîchers professionnels d'insertion, elle introduirait régulièrement des légumes bio dans les cantines scolaires par le biais de la cuisine centrale. Les surfaces sont loin d'être négligeables et les rotations de culture permettraient une grande variété de légumes. La Ville de Nevers a les capacités de

donner l'exemple. Martine Carillon Couvreur se plaignait de ne pas trouver de producteurs bio pour les cantines. Nous lui avons conseillé de gréer des projets à la Baratte. Les terres qui ne sont pas cultivées depuis plusieurs décennies pourraient passer en bio directement. En outre, la démarche serait saine au regard de la taxe carbone et l'empreinte écologique sur les produits

De même, la commune de Saint-Eloi pourrait passer des contrats avec des maraîchers sur sa commune et peut-être gréer d'autres projets en bio sur les terres disponibles.

D'autres projets, avec les Paniers Solidaires de l'Association Solidaire avec les Paysans constituent également des débouchés. D'autres débouchés dont nous avons connaissance sont possibles. De même un supermarché de la zone de chalandise neversoise serait intéressé par des circuits courts en bio.

Nous avons la terre disponible et appropriée. Nous devons instaurer une dynamique dans ce sens.

Réduire les pollutions diffuses

Ce chapitre est largement développer dans le rapport. La liste des thèmes est conséquente. Nous ne retiendrons que les parties qui nous intéressent le plus par rapport à notre sujet

- Réduire très rapidement les dommages causés aux systèmes vivants (eau, sol, écosystèmes) par les pollutions diffuses.

Encourager le renouveau des démarches agronomiques, à travers une évolution de l'ensemble du systèmes d'exploitation...

- La France est la première consommatrice européenne de pesticide.....

Mesure immédiate: fixer la liste des substances qui seront interdites à compter de 2008, 2010 et 2012 en fonction des capacités de substitution disponibles (environ 50 molécules au total)

- Promouvoir les variétés végétales qui manifestent une faible dépendance vis-à-vis des intrants
- Restaurer la biodiversité et avoir des actions territorialement cohérente
- Constituer une trame verte nationale :
- mesure immédiate : mettre en place dès la prochaine campagne des bandes enherbées d'au moins 5 mètres le long de toutes les masses d'eau
- Inclure dans le contenu minimal des PLU la définition des cahiers des charges à respecter par activité, sur le territoire de la trame verte
- Repenser la politique d'urbanisation française pour préserver les sols agricoles et la biodiversité Mesure immédiate : assigner aux PLU

Mesure immédiate : assigner aux PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression de surfaces agricoles et limiter l'étalement urbain, par exemple par la densification des zones bâties.

Autres mesures:

Introduire dès 2008 dans les programmes scolaires un module ciblé sur l'écologie et la consommation durable

L'Association déclare que c'est, sur le terrain, à travers divers projets développés, que les collectivités (ville de Nevers et commune de Saint-Eloi) sont à même de montrer l'exemple par des actions concrètes et de l'information.

L'association se tient naturellement pour ce faire à ses côtés.

Une analyse régulière de l'eau doit être effectuée afin d'en vérifier sa qualité (dans le cadre d'un observatoire et de l'habitat de l'agrion de mercure) et pollution par les nitrates.

Cette mesure est déjà indiqué dans le cahier des charges de notre expert au regard de l'habitat de l'agrion de mercure présent sur la Baratte « bande enherbée » avec interdiction d'utiliser des intrants.. sur l'ensemble des fossés, des fontaines...

Il convient pour nous de faire respecter cette mesure. La DIREN Bourgogne, le Préfet de la Nièvre doivent nous aider à faire respecter le milieu en fixant rapidement un arrêté de biotop.

Sur cette question, l'association a déjà donné son avis à la consultation PLU de Saint-Eloi. La Baratte est en zone inondable, c'est un espace naturel et agricole.

Ce genre d'actions se développent ponctuellement. Notre association a de son côté développée une animation nature en 2007 sur le thème connaissance de la zone humide et poursuivra en 2008 des actions de ce type.

En conclusion

Le Grenelle a le mérite de poser enfin clairement les problèmes qui minent notre environnement depuis des décennies et de donner des solutions. Le débat est favorisé et en corollaire l'étau se resserre sur les pratiques destructrices, de tout poil, jugées catastrophiques pour notre environnement, nos paysages, la biodiversité, nos modes de production et de consommation....

Nous possédons localement un territoire pouvant répondre à de multiples enjeux contenus dans le Grenelle de l'Environnement. Des critères, des indicateurs quantifiables, visibles, qualifiables doivent être poursuivis à travers la mise en place d'actions significatives afin que La Baratte devienne une vitrine local de l'environnement.

Nous allons nous répéter en explicitant que le patrimoine foncier de la Baratte n'est pas ordinaire puisque son histoire et sa vocation depuis de nombreux siècles sont la culture légumière sur les anciens alluvions du fleuve Loire. Les qualités agronomiques de ce paysage ligérien ne sont plus à faire. La flore et la faune spécifiques de la zone humide qui y vivent confortent nos affirmations.

I - JARDINS POTAGERS FAMILIAUX SUR LE VERNAI

La Ville de Nevers, propriétaire d'un grand nombre de parcelles est un acteur incontournable. Elle mets actuellement à disposition de plusieurs familles des jardins familiaux principalement sur l'extrémité du Vernai où, historiquement, il y a toujours eu des jardins potagers. Un travail d'optimisation de ces parcelles en quantifiant les besoins des familles permettrait de répondre à de nombreuses demandes et de gréer de nouveaux projets: jardins ergonomiques pour personnes handicapées par exemple....La restauration des fontaines et du paysage sont actuellement à l'étude. Ces jardins devraient à court terme, pouvoir s'ouvrir ponctuellement lors des visites guidées. En outre, de nouvelles pratiques écologiques sont à introduire auprès des particuliers. Nous faisons de la sensibilisation mais c'est insuffisant. Un acteur comme la Ville de Nevers a du poids.

Les jardins potagers de la rue Saint-Fiacre sur Saint-Eloi contribuent quant à eux à la qualité du paysage. Leur disparition par l'implantation de pavillons serait une catastrophe. Les murs de culture doivent être mis en valeur. Les fossés et les fontaines maintenus. L'attrait touristique est réel.

II - LES AUTRES JARDINS SUR LE VERNAI

L'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte a développé, en 2006-2007, un jardin Flore et Insectes « le Clos Monard », grâce à des propriétaires privés très sensibilisés au maintien du patrimoine. Ce jardin dédié aux insectes pollinisateurs a une vocation pédagogique. L'Association y donne régulièrement des manifestations : Les « rendez-vous aux jardins », les « journées du patrimoine »....et accueille des animations diverses. L'Association initie un projet d'ateliers créatifs de jardinage à destination de jeunes enfants dès cet automne.

Une association d'insertion, Le Prado, dispose, grâce à un propriétaire privé d'un jardin sur le secteur.

En optimisant l'espace sur ce secteur, **le milieu associatif doit pouvoir se développer davantage** : jardins pour handicapés, jardins conservatoires de légumes anciens....

III - MARAICHAGE PROFESSIONNEL BIO EN INSERTION VERNAI-CHAUME

Concernant les **grandes parcelles professionnelles**, actuellement disponibles, la ville a plusieurs choix possibles pour trouver de **nouveaux exploitants** : confier les terres maraîchères à la SAFER, lier des contacts avec la Chambre d'Agriculture où avec la filière Bio Bourgogne.

Elle peux également en tant que collectivité locale s'engager dans une autre voie, que nous soutenons : celle de **jardins maraîchers professionnels d'insertion** en confiant les parcelles à une organisation spécialisée, comme les Jardins de Cocagne qui encadrerait plusieurs jardiniers-maraîchers. **Le but est de pouvoir, en circuit court, approvisionner la cuisine centrale et les écoles en produits bio.** De plus, le territoire des jardins maraîchers de la Baratte relève de **l'agriculture périurbaine** qui bénéficie actuellement de mesures intéressantes.

Sur **Saint-Eloi**, la situation est différente : la commune ne possède pas de parcelle en propre mais peut en faire l'acquisition au fil des opportunités de vente afin de gréer également des projets de mise en valeur et de développement des jardins. La **construction de quelques pavillons** actuellement

projetée à plus ou moins long terme sur la rue Saint-Fiacre mettrait en péril l'évolution écologique et paysager de ce quartier typique.

IV - DES PROTECTIONS A LA HAUTEUR DES ENJEUX

L'attractivité de nos jardins ancestraux n'est plus à démontrer. L'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte propose aux collectivités locales (Ville de Nevers et commune de Saint-Eloi) de mettre en œuvre de véritables outils de protections de la Baratte, tout de suite :

- un arrêté de biotope (mise en œuvre de la directive européenne habitat au regard de l'agrion de mercure) et des autres espèces
- une charte paysagère et
- une **Zone d'Agriculture Protégée** (déjà demandée aux dernières enquêtes publiques Nevers et Saint-Eloi).

En ce qui concerne le **patrimoine bâti du quartier**, et plus particulièrement les maisons traditionnelles de maraîchers, l'association **souhaite qu'en vertu des dispositions des PLU et PADD de chaque commune soit respecté l'aspect « à l'identique » des bâtiments** : toitures en ardoises, enduits à la chaux aérienne. Les ouvertures (fenêtres, portes...) ainsi que les extensions devront faire l'objet d'une étude. Beaucoup de ces maisons sont maltraitées : portes de grange sacrifiées, modification des ouvertures, emploi de ciment noir.....

Les autres éléments tangibles du patrimoine (murs, lavoir...) sont pris en compte dans le PADD de Saint-Eloi. L'association veillera à leur maintien à l'identique.

V - UNE RELATION ASSOCIATION-COLLECTIVITES LOCALES A CONSTRUIRE

La Ville de Nevers possède la dimension requise et une équipe « environnement » motivée par des projets porteurs pour développer et mener à bien, en lien avec notre association, qui possède une bonne connaissance du milieu, un projet global de restauration de la Baratte.

La Commune de **Saint-Eloi** possède des atouts importants en terme patrimonial qu'elle doit penser à développer sur le secteur Saint-Fiacre. Nous avons longuement exprimé nos attentes sur le sujet. Dans un premier temps, **la mise en œuvre du PADD** de Saint-Eloi devrait pouvoir bénéficier à la préservation du patrimoine (fossés, fontaines, murs de cultures, jardins qui contribuent à la qualité du paysage).

VI - LA QUESTION AUX FUTURS (ES) CANDIDATS (TES) AUX MUNICIPALES 2008

L'Association Saint-Fiacre Loire-Baratte pose ouvertement la question aux futurs (es) candidats (tes) aux élections municipales 2008 :

- Si vous êtes élu(e) quelles seront vos actions concernant le quartier traditionnel de la Baratte et ses jardins maraîchers pour votre mandat municipal et au-delà ?

L'association Saint-Fiacre Loire-Baratte prendra rendez-vous avec chacun des candidats (tes) avant la fin de l'année 2007 afin de connaître leur réponse respective.

Destinataires : Acteurs de la Ville de Nevers et de la Commune de Saint-Eloi (élus et service environnement et Mission Développement Durable), Préfet de la Nièvre, DIREN Bourgogne, Associations locales d'environnement (dont WWF), Collectif Loire-Baratte, DDE, DDA, Chambre d'Agriculture, Syndicat Biobourgogne, Mme N. Kociusko-Morizet et Mme Bergeal, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, MM. Charmant et Lebreton, Conseil général de la Nièvre, Service Environnement du Conseil régional de Bourgogne, M. Laleure expert naturaliste, M. Goux expert botaniste, Futurs(es) candidats(tes) aux Municipales 2008 Nevers et Saint-Eloi.

Contribution versée sur le site site internet : www.loire-baratte.com